

PROJET ÉDUCATIF

École Aux-Quatre-Vents

2023-2027



Table des matières

1. BUT ET DÉFINITION DU PROJET ÉDUCATIF	3
2. CONTENU DU PROJET ÉDUCATIF.....	3
3. DÉMARCHE COLLABORATIVE.....	4
4. CONSULTATIONS MENÉES LORS DE L'ÉLABORATION DU PROJET ÉDUCATIF	6
5. MISSION, VISION ET VALEURS.....	6
5.1. NOTRE MISSION	6
5.2. NOTRE VISION.....	6
5.3. NOS VALEURS	6
6. CONTEXTE DANS LEQUEL ÉVOLUE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT	6
6.1. ENVIRONNEMENT EXTERNE.....	6
6.1.1. <i>Population et territoire</i>	6
6.1.2. <i>L'école et sa communauté</i>	7
6.2. ENVIRONNEMENT INTERNE	7
6.2.1. <i>Portrait de la réussite des élèves</i>	7
6.2.2. <i>L'établissement</i>	9
6.2.3. <i>L'organisation des services 2023-2024</i>	10
7. ZONES DE VULNÉRABILITÉ ET ZONES DE FORCE	10
8. COHÉRENCE AVEC LE PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE	11
9. ENJEUX, ORIENTATIONS, OBJECTIFS, INDICATEURS ET CIBLES PROPRES À L'ÉTABLISSEMENT	12

1. But et définition du projet éducatif

Le projet éducatif est un outil stratégique permettant de définir et de faire connaître à la communauté éducative d'un établissement d'enseignement des orientations, des priorités d'action et les résultats attendus pour assurer la réussite éducative de tous les élèves, jeunes et adultes. Il est élaboré en fonction des caractéristiques et des besoins des élèves qui fréquentent l'établissement d'enseignement ainsi que des attentes formulées par le milieu au regard de l'éducation. Résultant d'un consensus, il est conçu et mis en œuvre en faisant appel à la collaboration des différents acteurs intéressés par l'école et la réussite éducative : les élèves, les parents et le personnel de l'établissement ainsi que les membres de la communauté et du centre de services scolaire.

Le projet éducatif s'inscrit donc dans une démarche favorisant la synergie et la cohérence entre tous les paliers du système éducatif (le ministère de l'Éducation, les centres de services scolaires et les établissements d'enseignement), dans le respect de l'autonomie et des particularités de chacun.

2. Contenu du projet éducatif

La LIP précise que le projet éducatif d'un établissement d'enseignement doit remplir les conditions qui suivent :

- Présenter les éléments suivants (LIP, articles 37 et 97.1) :
 - La description du contexte dans lequel l'établissement d'enseignement évolue et les principaux enjeux auxquels il doit faire face, notamment en matière de réussite éducative et, dans le cas d'un centre de formation professionnelle, d'adéquation entre la formation et les besoins régionaux ou nationaux de main-d'œuvre;
 - Les orientations propres à l'établissement d'enseignement et les objectifs retenus pour améliorer la réussite éducative;
 - Les cibles qui doivent être atteintes au terme de la période couverte par le projet éducatif;
 - Les indicateurs utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et des cibles;
 - La périodicité de l'évaluation du projet éducatif, déterminée en collaboration avec le centre de services scolaire;
- Respecter la liberté de conscience et de religion des élèves, des parents et des membres du personnel de l'école (LIP, article 37)¹;
- Couvrir une période qui s'harmonise avec celle du plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaire et celle du plan stratégique du ministère (LIP, articles 37.1, 97.2 et 209.1);
- Respecter, le cas échéant, les modalités établies par le ministre en ce qui a trait à la coordination de l'ensemble de la démarche de planification stratégique entre les établissements d'enseignement, le centre de services scolaire et le ministère [...] (LIP, article 459.3);
- Assurer une cohérence par rapport au plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaire (LIP, articles 37 et 97.1).

¹ Seulement pour les écoles et selon les exigences législatives en vigueur

- Dans l'analyse du contexte, notamment des résultats obtenus par l'établissement d'enseignement au regard des orientations et des objectifs du plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaire, la pertinence d'une intégration de ces orientations et de ces objectifs dans le projet éducatif doit être évaluée. Dans le respect du principe de subsidiarité, il revient à l'établissement d'enseignement de déterminer une cible, qui peut alors être différente de celle établie par le centre de services scolaire. De plus, rien n'empêche un établissement d'enseignement d'inscrire à son projet éducatif d'autres orientations ou objectifs que ceux qui figurent dans le plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaire, en fonction de l'analyse de son contexte et de ses priorités, s'il juge pertinent de le faire.

3. Démarche collaborative

La démarche d'élaboration du projet éducatif 2023-2027 a été réalisée principalement en 4 étapes telles que présentées à la figure suivante :

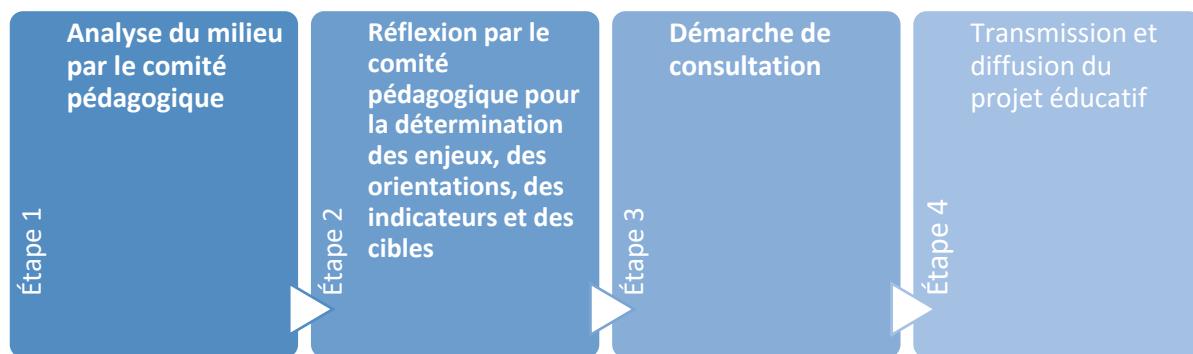


Figure 1 - Étapes de la démarche d'élaboration du projet éducatif 2023-2027

La gestion collaborative repose sur le travail d'équipe. « Se concerter, c'est mettre en action, de façon concrète, la collaboration². » La concertation vise la recherche d'un consensus dans la détermination des orientations, des priorités d'action et des résultats attendus du projet éducatif. Conformément à la LIP, chacune de ces étapes s'effectue en concertation avec les différents acteurs intéressés par l'établissement et la réussite éducative. À cette fin, le conseil d'établissement favorise la participation des élèves, des parents, des membres du personnel de l'établissement et de représentants de la communauté et du centre de services scolaire³.

À chacune des étapes de la démarche d'élaboration du projet éducatif, de sa mise en œuvre et de son suivi, le service de garde fait partie intégrante des réflexions et des décisions concertées au sein de l'équipe-école.

Les personnes suivantes ont participé au comité de révision du projet éducatif : Christiane Guyonneau, Martine Bergeron, Cindy Bérubé Lessard, Katherine Lépine Fortier, Annik Audet, Jean-François Michaud.

Tableau 1 - Liens entre l'ancien projet éducatif 2019-2023 et le projet éducatif 2023-2027

Orientations du projet éducatif 2019-2023	Orientations du projet éducatif 2023-2027
<i>Amener l'élève à mobiliser et à consolider leurs stratégies de fluidité et de compréhension de lecture</i>	Augmenter les compétences en littératie
	Augmenter les compétences dans la résolution de situations-problèmes
<i>Amener les élèves à développer des savoir-être et des savoir-faire assurant un cheminement scolaire harmonieux</i>	Assurer aux élèves un milieu de vie sain et sécuritaire

Afin de réguler l'avancement des objectifs du projet éducatif, un comité pédagogique a été formé et s'est réuni et il continuera à se rencontrer quelques fois par année afin de veiller au plan d'action mis en place et réguler les stratégies.

Tableau 1 - Calendrier des travaux du comité pédagogique

Date	Travaux effectués
5 octobre	Analyse de l'environnement externe et interne Planification de la rencontre du 10 octobre : vision
10 octobre	Travail sur la vision – équipe école
17 octobre	Travail sur les données et planification enjeux
24 octobre	Travail sur les données
3 novembre 2023	Vision et enjeux – équipe école
30 novembre 2023	Enjeux, orientations et cibles
15 janvier 2024	Données
30 janvier 2024	Travail sur les données - équipe école
15 février 2024	Description des objectifs
Mars 2024	Analyse et mise à jour du projet éducatif -
Avril 2024	Description des objectifs, indicateurs et cibles
19 avril 2024	Présentation des objectifs, indicateurs et cibles - équipe école
22 avril 2024	Suivi auprès du conseil d'établissement et consultations
30 avril 2024	Travail sur les moyens
13 mai 2024	Travail sur le plan d'action, pour donner suite à la consultation
14 mai 2024	Présentation - équipe école
25 juin 2024	Présentation au Conseil d'établissement

4. Consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif

Le projet éducatif doit émerger du milieu, le conseil d'établissement favorise la participation des élèves, des parents, des enseignants, des autres membres du personnel de l'école et de représentants de la communauté et du centre de services scolaire.²

5. Mission, vision et valeurs

5.1. Notre mission

La mission de l'établissement est définie par la Loi sur l'instruction publique.³

- Elle a pour mission, dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire.
- Elle réalise cette mission dans le cadre d'un projet éducatif.

5.2. Notre vision

Être un milieu d'apprentissage stimulant et sécuritaire où tous les individus sont respectés.
Un milieu où chaque personne y trouve sa place, dans un cadre harmonieux et cohérent.

5.3. Nos valeurs

Engagement, sentiment d'appartenance et respect

6. Contexte dans lequel évolue l'établissement d'enseignement⁴

6.1. Environnement externe

6.1.1. Population et territoire

L'école Aux-Quatre-Vents est une école primaire accueillant des élèves du préscolaire à la 6e année. Située au cœur d'un quartier urbain privilégié de Saint-Jean-Sur-Richelieu, elle bénéficie d'un cadre verdoyant propice aux activités en plein air, offrant ainsi aux élèves des occasions d'apprentissage et d'exploration en dehors des salles de classe. Au fil des années, nous avons constaté une augmentation notable des familles issues de l'immigration rejoignant notre école et notre Centre de services.

² LIP, article 74

³ LIP, article 36

⁴ LIP, articles 37, 74, 97.1 et 109

6.1.2. L'école et sa communauté

Les parents témoignent d'un grand intérêt pour la réussite scolaire de leur enfant. Dans un souci de bien-être des élèves, des pratiques bienveillantes sont instaurées pour coopérer avec les organismes communautaires et les services de santé locaux.

Selon le document du ministère de l'Éducation du Québec, le taux de défavorisation en 2022-2023, l'école Aux-Quatre-Vents présente un indice du seuil de faible revenu de 6,58 et un indice socio-économique de 4,89 (voir le tableau ci-bas).

Indices de défavorisation - 2022-2023

863000 Centre de services scolaire des Hautes-Rivières (863000)
Écoles primaires

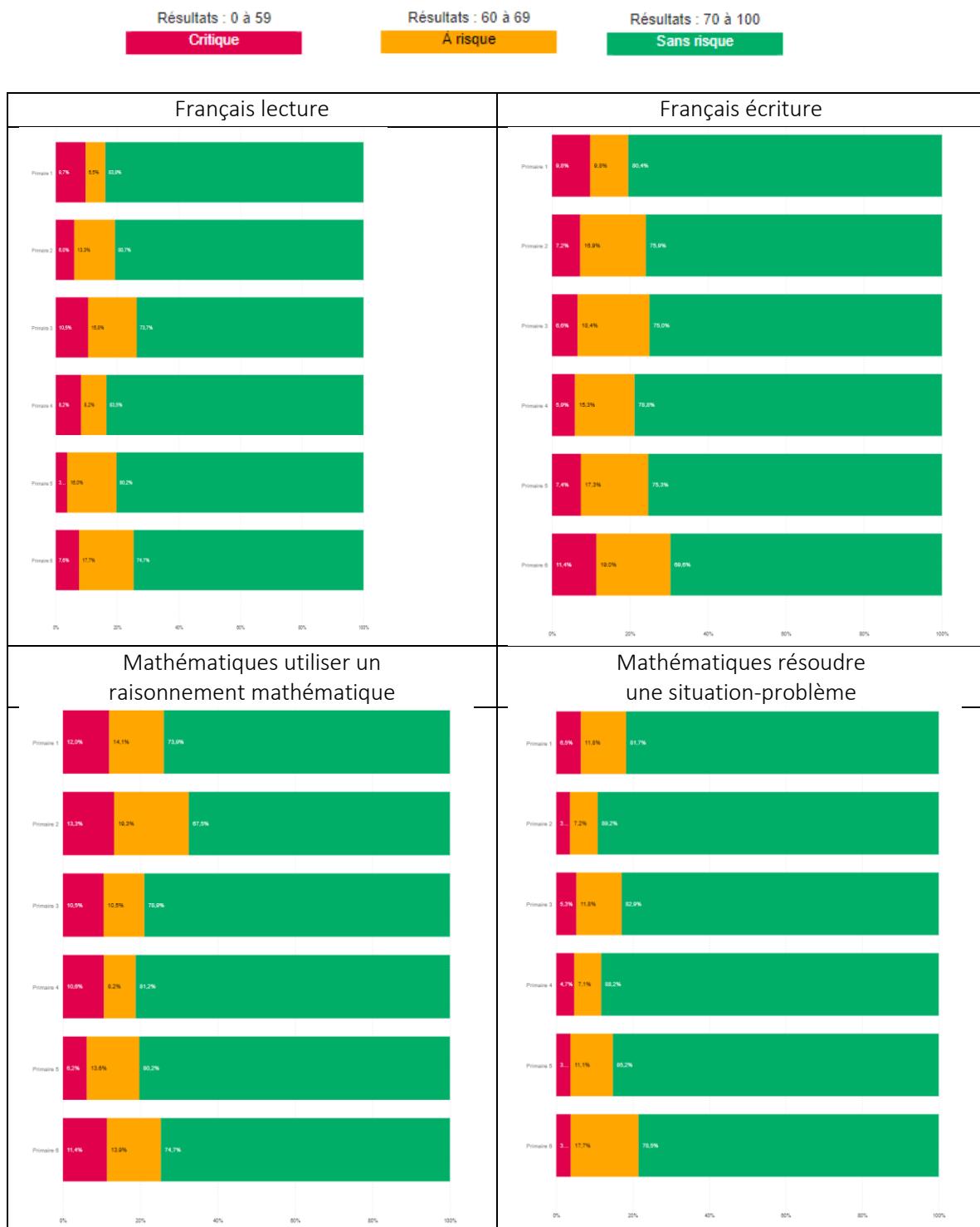
Code de l'école	Nom de l'école	Indice du seuil de faible revenu	Rang décile (SFR)	Indice de milieu socio-économique	Rang décile (IMSE)	Nombre d'élèves (30/09/2022)
863001	École Jean XXIII (863001)	5,13	3	11,94	8	253
863002	École Saint-Michel (863002)	1,51	1	6,79	5	216
863003	École Saint-Vincent (863003)	5,43	3	10,54	7	438
863004	École Micheline-Brodeur (863004)	5,24	3	8,66	6	217
863006	École Notre-Dame-du-Sourire (863006)	6,53	4	6,09	4	144
863008	École de Monnot (863008)	5,53	3	6,51	5	512
863015	École Notre-Dame-de-Lourdes (863015)	8,63	5	7,80	6	445
863020	École du Pélican (863020)	8,83	5	8,70	6	410
863021	École Sacré-Coeur (863021)	3,80	2	3,67	2	394
863022	École Hamel (863022)	7,56	4	8,87	6	238
863026	École Saint-Alexandre (863026)	6,98	4	10,73	7	248
863027	École Sainte-Anne (863027)	6,46	4	11,19	8	149
863028	École Frère-André (863028)	3,47	1	8,31	6	241
863029	École du Petit Clocher (863029)	11,30	7	20,63	10	103
863030	École Capitaine-Luc-Forlin (863030)	3,76	2	16,17	9	243
863032	École de Richelieu (863032)	10,02	6	6,76	5	330
863033	École Jeanne-Mance (863033)	5,20	3	6,43	4	133
863035	École de Ramezay (863035)	4,47	2	8,42	6	354
863037	École Pointe-Olivier (863037)	11,14	6	7,26	5	213
863039	École Alberte-Melançon (863039)	9,51	6	6,01	4	146
863040	École des Savanes (863040)	2,62	1	5,93	4	616
863043	École Saint-Jacques (863043)	7,41	4	8,72	6	114
863044	École Saint-Blaise (863044)	0,07	1	9,01	6	141
863046	École Saint-Joseph (863046)	9,93	6	10,15	7	206
863047	École Napoléon-Bourassa (863047)	2,79	1	2,70	1	376
863049	École Saint-Eugène (863049)	6,11	3	4,90	3	614
863050	École Notre-Dame-du-Sacré-Cœur (863050)	16,11	8	14,48	9	223
863051	École Saint-Gérard (863051)	13,78	7	12,92	8	260
863052	École Notre-Dame-de-Lourdes (863052)	4,54	2	7,27	5	454
863054	École Bruno-Choquette (863054)	19,02	8	19,05	10	247
863055	École Saint-Lucien (863055)	16,04	8	14,01	9	319
863059	École Joseph-Amédée-Bélanger (863059)	11,79	7	12,32	8	331
863080	École Marie-Rivier (863080)	12,05	7	11,16	7	56
863081	École Aux-Quatre-Vents (863081)	6,58	4	4,89	3	497
863084	École des Prés-Verts (863084)	2,99	1	5,89	4	431
863085	École Marie-Derome (863085)	15,30	8	13,00	8	322

6.2. Environnement interne

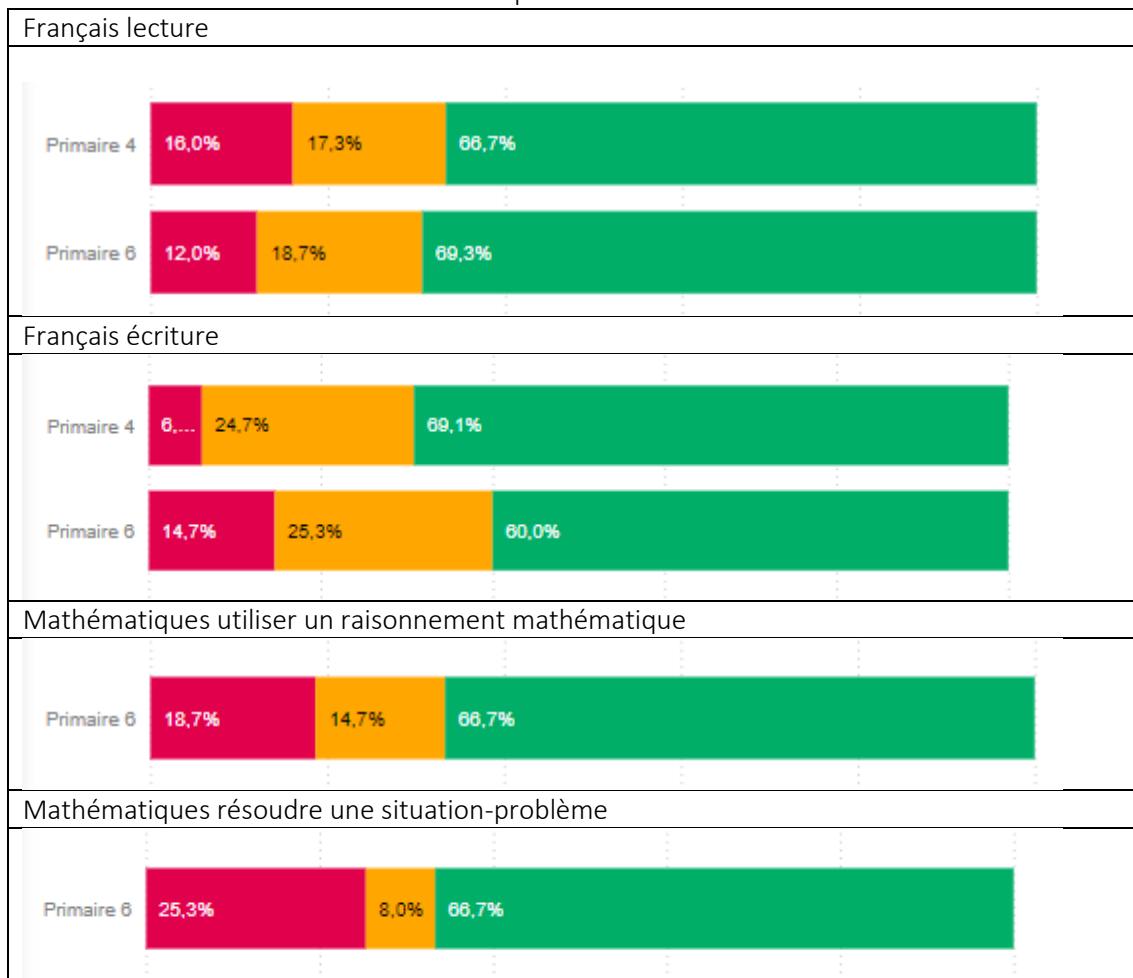
6.2.1. *Portrait de la réussite des élèves*

Les élèves de l'école Aux-Quatre-Vents affichent un taux de réussite élevé. Cependant, on constate une augmentation des besoins spécifiques parmi les élèves, nécessitant des interventions ciblées et spécialisées de la part des intervenants.

Les résultats finaux 2022-2023



Les taux de réussite aux épreuves ministérielles 2022-2023



6.2.2. *L'établissement*

L'école Aux-Quatre-Vents, édifiée en 1985, incarne un lieu d'apprentissage et de croissance au cœur de Saint-Jean-sur-Richelieu, dans le secteur St-Luc. Son architecture initiale, marquée par des lignes simples et une fonctionnalité adaptée à l'époque, a évolué en 1995 avec l'ajout d'une nouvelle section cruciale pour répondre aux besoins croissants de sa communauté scolaire.

L'agrandissement de l'école Aux-Quatre-Vents a également permis de répondre spécifiquement aux besoins des élèves ayant un diagnostic de Trouble du Spectre de l'Autisme (TSA). En intégrant 5 classes spécialisées axées sur les relations, l'école s'engage à fournir un soutien adapté et personnalisé, favorisant ainsi le développement global et l'épanouissement de chaque enfant.

Au fil des années, l'école Aux-Quatre-Vents a su évoluer et s'adapter, devenant un pilier éducatif et communautaire essentiel à Saint-Jean-sur-Richelieu. Son engagement envers l'excellence éducative et le bien-être de ses élèves continue de façonner positivement les générations futures, assurant un avenir prometteur pour tous ceux qui franchissent ses portes.

6.2.3. *L'organisation des services 2023-2024*

À l'école Aux-Quatre-Vents, la composition des services est consciencieusement structurée pour répondre aux besoins variés des élèves, en particulier ceux nécessitant un soutien spécifique. Au cœur de cet engagement se trouve une équipe dévouée de professionnels compétents et expérimentés.

Premièrement, l'équipe comprend une orthophoniste à temps partiel, assurant une expertise précieuse pour les élèves ayant des difficultés de langage et de communication. De plus, un ergothérapeute à temps partiel contribue à optimiser l'autonomie et les compétences fonctionnelles des élèves.

L'école compte également deux orthopédagogues à temps plein et un autre à temps partiel, consolidant ainsi les ressources disponibles pour l'adaptation des méthodes d'enseignement aux besoins individuels des élèves et pour offrir un soutien stratégique aux élèves rencontrant des obstacles dans leur apprentissage académique. Du soutien additionnel et/ou ponctuel est également mis en place afin de mieux soutenir les besoins des élèves.

Pour compléter cet ensemble diversifié de services, l'équipe inclut huit techniciens en éducation spécialisée (TES), dont cinq se consacrent spécifiquement au secteur de l'adaptation scolaire. Leur rôle essentiel est d'apporter un soutien direct en classe et en dehors, garantissant un environnement d'apprentissage inclusif et favorable à la croissance individuelle.

Enfin, une agente de réadaptation enrichit l'équipe en offrant des services spécialisés visant à promouvoir l'adaptation sociale et personnelle des élèves.

Pour assurer une intervention précoce et efficace, un dépistage régulier des difficultés en lecture est effectué trois fois par année pour les élèves du 1er cycle et deux fois par année pour les autres cycles. Ce processus permet d'identifier précocement les besoins individuels et de coordonner les interventions appropriées, assurant ainsi que chaque élève reçoive le soutien nécessaire pour atteindre son plein potentiel académique et personnel.

Ensemble, ces ressources et cette approche proactive font de l'école Aux-Quatre-Vents un environnement où chaque élève peut se sentir soutenu, encouragé et équipé pour réussir.

7. Zones de vulnérabilité et zones de force

À la suite de l'analyse des résultats obtenus par les sondages réalisés auprès des élèves, des parents et des membres du personnel et à la suite de l'analyse des données concernant la réussite des élèves, le comité pédagogique a établi des zones de force et des zones de vulnérabilité afin de pouvoir bien cerner les objectifs du *projet éducatif 2023-2027*. Le tableau suivant présente les zones de force et de vulnérabilité relevées.

Tableau 1 - Zones de force et zones de vulnérabilité de l'établissement

Zones de force	Zones de vulnérabilité
<ul style="list-style-type: none"> • Relation positive entre les membres du personnel et les élèves • Collaboration et relations école/famille • Stabilité du personnel de l'école • Implication des parents – bénévolat (sondage parents) • Activités sportives et temps pour bouger (sondage élèves) • Activités culturelles (échecs, improvisation, biblio-midi) 	<ul style="list-style-type: none"> • Sentiment des élèves de ne pas être assez consultés (sondage élèves) • Relations interpersonnelles entre les enfants (sensibilisation et acceptation des différences) (sondage élèves) • Manque de connaissances des ressources de l'école et communautaire (sondage parents) • La disponibilité des locaux • Cohérence dans le développement des pratiques évaluatives • Cohérence dans les pratiques d'encadrement des élèves

L'analyse du milieu a permis de déterminer des zones de force et des zones de vulnérabilité. Ces dernières ont permis au comité pédagogique de mettre en évidence les enjeux de la réussite éducative au printemps 2023 en prévision de la rédaction du projet éducatif 2023-2024.

8. Cohérence avec le plan d'engagement vers la réussite

Le comité pédagogique s'est assuré de s'approprier les orientations et les objectifs du *plan d'engagement vers la réussite 2023-2027* du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières.

Dans le projet éducatif 2023-2027 de l'école Aux-Quatre-Vents, il est possible de reconnaître les deux orientations du *plan d'engagement vers la réussite 2023-2027* du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières.

PEVR	Projet éducatif
Orientation 1.1 : Faire de la réussite de nos élèves une fierté pour tous.	Orientation 1.1 : Augmenter les compétences en littératie.
Objectif 1.1.1 : Accroître la réussite des élèves	Objectif 1.1.1 : Augmenter le taux d'élèves sans risque (70% et +) en lecture. Orientation 1.2 : Augmenter les compétences dans la résolution de situations-problèmes
	Objectif 1.2.1 : Augmenter le taux d'élèves sans risque (70% et +) dans la compétence résoudre une situation problème.
Orientation 2.1 Offrir aux élèves un milieu sain, sécuritaire, stimulant et bienveillant.	Orientation 2.1 : Assurer un milieu de vie de qualité aux élèves et au personnel
Objectif 2.1.1 : Augmenter le sentiment de bien-être et d'appartenance des élèves et du personnel.	Objectif 2.1.1 : Accroître le sentiment de bien-être de tous les élèves et du personnel de l'école.
	Objectif 2.1.2 : Accroître le sentiment d'appartenance des élèves de l'école.

9. Enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles propres à l'établissement

Une **orientation** permet à un établissement d'enseignement d'affirmer les intentions qui marqueront la réalisation de sa mission. Elle traduit ses priorités. Elle est rattachée à un enjeu et présente généralement les caractéristiques suivantes :

- Elle est introduite par un seul verbe d'action;
- Elle véhicule une idée maîtresse;
- Elle est claire et concise.

Un **objectif** constitue un engagement prioritaire de l'établissement d'enseignement pour la période couverte par le projet éducatif. Il énonce les changements précis et mesurables que l'établissement d'enseignement souhaite effectuer. Il est formulé sous forme de résultats perceptibles et significatifs pour les élèves, jeunes et adultes, et constitue la base de la reddition de comptes. Il présente généralement les caractéristiques suivantes :

- Il est introduit par un seul verbe d'action;
- Il véhicule une seule idée;
- Il précise la population étudiante ciblée;
- Il rend explicites les résultats visés.

Une **cible** est associée à un indicateur et désigne le résultat visé compte tenu de l'objectif. Elle est précise et normalement quantifiable, mais on peut fixer une cible qualitative lorsque la mesure s'avère inapplicable ou inappropriée. Il peut être justifié de déterminer des cibles intermédiaires pour certains objectifs en vue d'effectuer un meilleur suivi durant la période couverte par le projet éducatif.

Orientations	Objectifs	Indicateurs	Cibles
Enjeu PÉVR : Les apprentissages des élèves et du personnel			
Enjeu : La réussite des élèves			
Orientation 1.1 : Faire de la réussite de nos élèves une fierté pour tous			
<i>Augmenter les compétences en littératie</i>	Objectif 1.1. Augmenter le taux d'élèves sans risque (70% et +) en lecture.	Proportion d'élèves ayant 70% et plus en lecture	Augmenter le taux de réussite des élèves ayant 70% et plus dans chaque niveau
<i>Augmenter les compétences dans la résolution de situations-problèmes</i>	Objectif 1.2. Augmenter le taux d'élèves sans risques (70% et+) dans la compétence résoudre une situation problème.	Proportion d'élèves ayant 70% et plus en résolution de problème	Augmenter le taux de réussite des élèves ayant 70% et plus dans chaque niveau

Orientations	Objectifs	Indicateurs	Cibles
Enjeu PEVR: Le bien-être des élèves et du personnel			
Enjeu : La prévention et l'accompagnement pour le bien-être physique et psychologique			
Orientation 2.1 : Assurer aux élèves et au personnel un milieu sain, sécuritaire, inclusif, stimulant et bienveillant			
<i>Assurer aux élèves un milieu de vie sain et sécuritaire</i>	Objectif 2.1 Accroître le sentiment de bien-être de tous les élèves et du personnel de l'école.	Taux d'élèves qui affirment aimer venir à l'école (sondage CVI)	Augmenter le pourcentage des élèves qui affirmeront aimer venir à l'école. (donnée de départ 76% pour 2023-2024)
	Objectif 2.2 Accroître le sentiment d'appartenance des élèves de l'école.	<i>Niveau du climat d'engagement (sondage CVI)</i>	Augmenter le pourcentage des élèves qui se sentiront engagés dans la vie scolaire (donnée de départ 73% pour 2023-2024)